

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

21380186300068

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
GRESSE EN VERCORS**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MENS**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
GRESSE EN VERCORS**

**M49**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : EAU-ASSAINISSEMENT**

**ANNEE 2015**

**PREFECTURE DE L'ISERE  
06 AVR. 2016  
SECTION COURRIER 4**

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 165 503,17	G 213 896,15	G-A 48 392,98
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 185 875,58	H 169 720,54	H-B -16 155,04

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 33 034,89 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		384 413,64 P= A+B+C+D	383 616,69 Q= G+H+I+J	-796,95 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 50 139,50	L 80 131,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 50 139,50	= K+L 80 131,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 165 503,17	= G+I+K 213 896,15	48 392,98
	Section d'investissement	= B+D+F 269 049,97	= H+J+L 249 851,54	-19 198,43
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 434 553,14	= G+H+I+J+K+L 463 747,69	29 194,55

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 50 139,50	L 80 131,00
13	Subventions d'investissement	0,00	80 131,00
23	Immobilisations en cours	50 139,50	0,00

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	59 700,77	59 451,58	0,00	0,00	249,19
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 000,00	17 135,00	0,00	0,00	5 865,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	15 506,00	0,00	0,00	494,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>98 700,77</b>	<b>92 092,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 608,19</b>
66	Charges financières	6 438,45	6 438,45	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>105 639,22</b>	<b>98 531,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 108,19</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	21 855,64				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	66 972,14	66 972,14			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>			<b>21 855,64</b>
<b>TOTAL</b>		<b>194 467,00</b>	<b>165 503,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 963,83</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2014</b>		0,00				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de service	173 000,77	192 899,19	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>173 000,77</b>	<b>192 899,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	30,73	0,00	0,00	469,27
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>173 500,77</b>	<b>192 929,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	20 966,23	20 966,23			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>20 966,23</b>	<b>20 966,23</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>194 467,00</b>	<b>213 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2014</b>		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	523,68	523,68	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 482,00	1 824,00	0,00	2 658,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 978,09	150 838,56	50 139,50	0,03
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>205 983,77</b>	<b>153 186,24</b>	<b>50 139,50</b>	<b>2 658,03</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 723,11	11 723,11		0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 723,11</b>	<b>11 723,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4581	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>217 706,88</b>	<b>164 909,35</b>	<b>50 139,50</b>	<b>2 658,03</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	20 966,23	20 966,23		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 966,23</b>	<b>20 966,23</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>238 673,11</b>	<b>185 875,58</b>	<b>50 139,50</b>	<b>2 658,03</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2014</b>		<b>33 034,89</b>			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	120 875,00	40 744,00	80 131,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>120 875,00</b>	<b>40 744,00</b>	<b>80 131,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 731,82	17 731,00	0,00	0,82
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	44 273,40	44 273,40	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>62 005,22</b>	<b>62 004,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,82</b>
4582	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>182 880,22</b>	<b>102 748,40</b>	<b>80 131,00</b>	<b>0,82</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	21 855,64			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	66 972,14	66 972,14		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>		<b>21 855,64</b>
<b>TOTAL</b>		<b>271 708,00</b>	<b>169 720,54</b>	<b>80 131,00</b>	<b>21 856,46</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R001 Excédent d'investissement reporté de 2014</b>		<b>0,00</b>			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	59 451,58		59 451,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 135,00		17 135,00
014	Atténuations de produits	15 506,00		15 506,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	6 438,45	0,00	6 438,45
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	66 972,14	66 972,14
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>98 531,03</b>	<b>66 972,14</b>	<b>165 503,17</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2014

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

165 503,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 966,23	20 966,23
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	11 723,11	0,00	11 723,11
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	523,68	0,00	523,68
21	Immobilisations corporelles (6)	1 824,00	0,00	1 824,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	150 838,56	0,00	150 838,56
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>164 909,35</b>	<b>20 966,23</b>	<b>185 875,58</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2014

33 034,89

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

218 910,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, i	192 899,19		192 899,19
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	30,73	20 966,23	20 996,96
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>192 929,92</b>	<b>20 966,23</b>	<b>213 896,15</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2014

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

213 896,15

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	17 731,00	0,00	17 731,00
13	Subventions d'investissement	40 744,00	0,00	40 744,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		66 972,14	66 972,14
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>58 475,00</b>	<b>66 972,14</b>	<b>125 447,14</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2014

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

44 273,40

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

169 720,54

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)(3)</b>	<b>59 700,77</b>	<b>59 451,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>249,19</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	10 000,77	8 761,48	0,00	0,00	1 239,29
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000,00	647,52	0,00	0,00	4 352,48
6066	Carburants	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	30 000,00	39 379,47	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
618	Divers	4 500,00	3 817,48	0,00	0,00	682,52
626	Frais postaux et frais de télécommunications	3 000,00	2 018,63	0,00	0,00	981,37
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 500,00	3 527,00	0,00	0,00	973,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>23 000,00</b>	<b>17 135,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 865,00</b>
621	Personnel extérieur au service	23 000,00	17 135,00	0,00	0,00	5 865,00
6410	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>16 000,00</b>	<b>15 506,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>494,00</b>
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine	11 000,00	10 216,00	0,00	0,00	784,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des	5 000,00	5 290,00	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>98 700,77</b>	<b>92 092,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 608,19</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(5)</b>	<b>6 438,45</b>	<b>6 438,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 438,45	6 438,45	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>105 639,22</b>	<b>98 531,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 108,19</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>21 855,64</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sector.</b>	<b>66 972,14</b>	<b>66 972,14</b>			<b>0,00</b>
6811	Dotations aux amortissements immos corporelle	66 972,14	66 972,14			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>			<b>21 855,64</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>			<b>21 855,64</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

GRESSE EN VERCORS - 38 - EAU-ASSAINISSEMENT	CA 2015
---	---------

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	194 467,00	165 503,17	0,00	0,00	28 963,83
--	------------	------------	------	------	-----------

<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2014</b>	0,00
--	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.  
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de ser	173 000,77	192 899,19	0,00	0,00	0,00
7011	Ventes d'eau	98 000,77	106 663,42	0,00	0,00	0,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	9 000,00	12 196,53	0,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
704	Travaux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	60 000,00	67 709,28	0,00	0,00	0,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de c	5 000,00	6 329,96	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>173 000,77</b>	<b>192 899,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	30,73	0,00	0,00	469,27
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	30,53	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>173 500,77</b>	<b>192 929,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sector	20 966,23	20 966,23			0,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résulta	20 966,23	20 966,23			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>20 966,23</b>	<b>20 966,23</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>194 467,00</b>	<b>213 896,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2014		0,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	523,68	523,68	0,00	0,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	523,68	523,68	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 482,00	1 824,00	0,00	2 658,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	4 482,00	1 824,00	0,00	2 658,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	200 978,09	150 838,56	50 139,50	0,03
2315	Installations, matériel et outillage techniques	200 978,09	150 838,56	50 139,50	0,03
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>205 983,77</b>	<b>153 186,24</b>	<b>50 139,50</b>	<b>2 658,03</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	11 723,11	11 723,11		0,00
1641	Emprunts en euros	11 723,11	11 723,11		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 723,11</b>	<b>11 723,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>217 706,88</b>	<b>164 909,35</b>	<b>50 139,50</b>	<b>2 658,03</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	20 966,23	20 966,23		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	20 966,23	20 966,23		0,00
1391	Subventions d'équipement	20 966,23	20 966,23		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>20 966,23</b>	<b>20 966,23</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>238 673,11</b>	<b>185 875,58</b>	<b>50 139,50</b>	<b>2 658,03</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Déficit d'investissement reporté de 2014</b>			<b>33 034,89</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	120 875,00	40 744,00	80 131,00	0,00
131	Subventions d'équipement	120 875,00	40 744,00	80 131,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>120 875,00</b>	<b>40 744,00</b>	<b>80 131,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	62 005,22	62 004,40	0,00	0,82
10222	FCTVA	17 731,82	17 731,00	0,00	0,82
1068	Autres réserves	44 273,40	44 273,40	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>62 005,22</b>	<b>62 004,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,82</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>182 880,22</b>	<b>102 748,40</b>	<b>80 131,00</b>	<b>0,82</b>
021	Virement de la section d'exploitation	21 855,64			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	66 972,14	66 972,14		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	62 004,15	62 004,15		0,00
28158	Autres	4 687,00	4 687,00		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	280,99	280,99		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>		<b>21 855,64</b>
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>		<b>21 855,64</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>271 708,00</b>	<b>169 720,54</b>	<b>80 131,00</b>	<b>21 856,46</b>
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2014					0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

## POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00 <sup>A</sup>	0,00	0,00	0,00	<sup>B</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 <sup>C</sup>	0,00	0,00	0,00	<sup>D</sup> 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00									
A 0109907-000														
A 0109907-001	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	22/10/2009		25/03/2010	55 000,00	F		4.3	4.3		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	24/09/2010		25/12/2010	145 000,00	F		4.3	4.3		T	X	N	A-1
					200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; T : semestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2015 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		142 365,13					11 723,11	6 438,45	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		142 365,13					11 723,11	6 438,45	0,00	0,00
A 0109907-000	N	0,00		37 950,78	9,00	F	4,3		3 274,09	1 720,35	0,00	0,00
A 0109907-001	N	0,00		104 414,35	9,75	F	4,3		8 449,02	4 718,10	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		142 365,13					11 723,11	6 438,45	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux, d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	142 365,13					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	équipements électromécaniques	10	03/02/1995
Linéaire	ouvrages d'art, canalisations	40	03/02/1995
Linéaire	informatique	2	30/03/2000

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>32 689,34</b>	<b>32 689,34</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>11 723,11</b>	<b>11 723,11</b>
1641	Emprunts en euros	11 723,11	11 723,11
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>20 966,23</b>	<b>20 966,23</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 966,23	20 966,23
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2015	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2014)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	32 689,34	50 139,50	33 034,89	115 863,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2014)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>106 559,60</b>	<b>84 703,14</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>17 731,82</b>	<b>17 731,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	17 731,82	17 731,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>88 827,78</b>	<b>66 972,14</b>
28156	Amortissement des immobilisations	62 004,15	62 004,15
28158	Amortissement des immobilisations	4 687,00	4 687,00
2818	Amortissement des immobilisations	280,99	280,99
021	Virement de la section d'exploitation	21 855,64	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2015	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>84 703,14</b>	<b>80 131,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 273,40</b>	<b>209 107,54</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>115 863,73</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>209 107,54</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b> <b>+ 93 243,81</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Eau (1)

## A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>14 548,96</b>	<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestat° de se</b>	<b>118 859,95</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	538,83	7011	Ventes d'eau	106 663,42
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	647,52	701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	12 196,53
615	Entretien et réparations	7 370,30	706121	Redevance pour modernisation des réseaux de	0,00
618	Divers	1 923,04			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	542,27			
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 527,00			
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>15 506,00</b>			
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine	10 216,00			
706129	Reversement redevance pour modernisation de	5 290,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>30 054,96</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>118 859,95</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 054,96</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>118 859,95</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.1.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**Service d'assainissement (1)**

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	808,80			
615	Entretien et réparations	808,80			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>40 747,59</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>74 069,77</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 747,59</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>74 069,77</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.1.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Eau (1)

## A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 662,84	13	Subventions d'investissement	18 496,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 662,84	131	Subventions d'équipement	18 496,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>16 662,84</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>18 496,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>R001 (4)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>16 662,84</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>18 496,00</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.1.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Service d'assainissement (1)

## A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	523,68	13	Subventions d'investissement	22 248,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et fr	523,68	131	Subventions d'équipement	22 248,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 824,00			
2156	Matériel spécifique d'exploitation	1 824,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	132 075,72			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	132 075,72			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>134 423,40</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>22 248,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>R001 (4)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>134 423,40</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>22 248,00</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES</b> <b>D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**Service d'assainissement collectif (1)****A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	808,80			
615	Entretien et réparations	808,80			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>808,80</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>808,80</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>D001 (4)</b>			<b>R001 (4)</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GRESSE EN VERCORS - 38 - EAU-ASSAINISSEMENT	CA 2015
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>192 929,92</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation</b>	

GRESSE EN VERCORS - 38 - EAU-ASSAINISSEMENT	CA	2015
---	----	------

### IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	IV
	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. L'équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## GRESSE EN VERCORS - 38 - EAU-ASSAINISSEMENT

CA 2015

## IV - ANNEXES

IV

C1.1

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social.

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ..)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Agent de maîtrise principal	C	1	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1</b>	<b>0,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b> <b>(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**1 - EAU-ASSAINISSEMENT**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	194 467,00	165 503,17	0,00	165 503,17
RECETTES	194 467,00	213 896,15	0,00	213 896,15
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	271 708,00	218 910,47	50 139,50	269 049,97
RECETTES	271 708,00	169 720,54	80 131,00	249 851,54

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	194 467,00	165 503,17	0,00	165 503,17
RECETTES	194 467,00	213 896,15	0,00	213 896,15
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	271 708,00	218 910,47	50 139,50	269 049,97
RECETTES	271 708,00	169 720,54	80 131,00	249 851,54
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	<b>466 175,00</b>	<b>384 413,64</b>	<b>50 139,50</b>	<b>434 553,14</b>
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	<b>466 175,00</b>	<b>383 616,69</b>	<b>80 131,00</b>	<b>463 747,69</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

Présenté par le Maire, Mr Alain ROUGALE,  
A Gresse-en-Vercors, le 29/03/2016  
Le Maire, Mr Alain ROUGALE,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

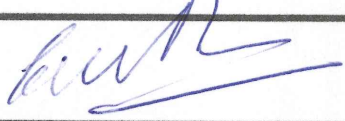
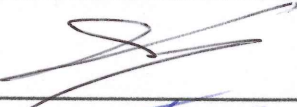

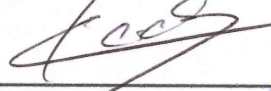
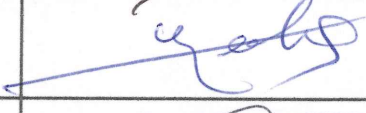
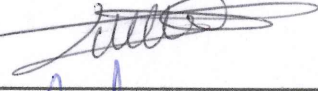
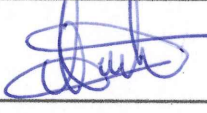
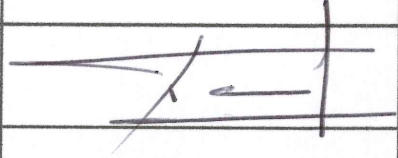
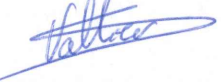
11  
~~10~~  
10  
10  
0  
0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Gresse-en-Vercors, le 29/03/2016

Date de convocation : 21/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

BOUVIER Jean-Pierre	
CALVEZ Gilles	
COTTE Cyril	
GODEAU Christian	
GRABIAS Franck	
LIEVEAUX Jean-Paul	
MARTIN Frédéric	
NOUEN Marie-Ange	
PECOUL Michel-Pierre	
ROUGALE Alain	
VALLIER Sébastien	

Certifié exécutoire par le Maire, Mr Alain ROUGALE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 31/03/2016 et de la publication le 31/03/2016.

A Gresse-en-Vercors, le 31/03/2016



## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

### III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.15	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.17	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.18	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.19	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.20	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.21	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.23	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.25	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.26	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
p.27	A10 - Etat des travaux en régie	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.28	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.30	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p.31	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.32	D - Arrêté et signatures	X	

République française

DEPARTEMENT Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de GRESSE en VERCORS**

**N° 2016-16**

**Séance du 29 mars 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alain ROUGALE

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, CALVEZ Gilles, COTTE Cyril, GODEAU Christian, GRABIAS Franck, LIEVEAUX Jean-Paul, MARTIN Frédéric, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Absents :

Représentés :

Secrétaire : COTTE Cyril

**VOTE : UNANIMITE (11 POUR)**

\*\*\*\*\*

**OBJET : approbation du compte de gestion 2015 du BUDGET EAU**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de voter le compte administratif de l'année N-1 avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année N,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

- **APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 pour le budget EAU. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus**

**Gresse-en-Vercors, le 29 mars 2016**

**Monsieur ROUGALE Alain**

**Maire**



38186 Code INSEE	GRESSE EN VERCORS EAU-ASSAINISSEMENT <i>Délibération 2016-18</i>	2015
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres exprimés : 11
VOTES :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 392,98
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>48 392,98</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	-49 189,93
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> ( précédé du signe + ou - )	29 991,50
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>19 198,43</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>48 392,98</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	48 392,98
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, Mr Alain ROUGALE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 31/03/2016 et de la publication le 31/03/2016

A Gresse-en-Vercors, le 29/03/2016